



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création d'un centre d'hébergement d'urgence à Thiais (94)

Question écrite n° 7048

Texte de la question

Mme Rachel Keke interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur la création d'un centre d'hébergement d'urgence dans l'ancienne résidence sociale des Beaudemons située à Thiais (94). Depuis plus d'un an, 135 personnes sans logement occupent ce bâtiment inutilisé du centre d'action sociale de la Ville de Paris. Cette occupation pose la question du devenir de cette ancienne résidence autonomie pour personnes âgées. En 2022, la Ville de Paris, propriétaire des lieux, a formulé une proposition à la préfecture de la région Île-de-France : transformer cette résidence en centre d'hébergement d'urgence DRIHL 75. L'état des lieux montre que la salubrité du site est satisfaisante. Sa fonctionnalité initiale est en outre parfaitement appropriée pour accueillir, après quelques travaux d'aménagement, dans de bonnes conditions, toute personne ayant besoin d'un hébergement d'urgence. Plus de 330 000 personnes sont sans solution de logement en France. Ils sont plus de 3 600 en région parisienne, selon le décompte effectué lors de la 6e édition nuit de la solidarité, soit une hausse de 15 % par rapport à l'an dernier. Cette situation inquiétante confirme la nécessité de créer de nouvelles places d'hébergement par l'État dans la métropole parisienne. Une solution pour accueillir une centaine de personnes peut être facilement et rapidement mise en œuvre. Elle souhaite savoir pour quelle raison l'État ne donne aucune suite et aimerait obtenir une réponse à cette proposition de la Ville de Paris.

Texte de la réponse

La stratégie du Gouvernement en matière de lutte contre le sans-abrisme repose sur deux axes clairs : d'une part, sur la mise en œuvre du Logement d'abord qui a permis à plus de 440 000 personnes sans domicile d'accéder à un logement pérenne entre 2018 et 2022 et d'autre part, sur la mise à l'abri dans le parc d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence et de détresse. Malgré ces efforts considérables entrepris par l'État, une forte tension porte toujours sur les capacités d'hébergement notamment sur le territoire francilien. Ainsi, le maintien de l'offre francilienne constitue un objectif prioritaire qui nécessite un travail continu de reconstitution de places. Les services de l'État se sont attachés à reconstituer au maximum les sites intercalaires devant fermer afin de maintenir les capacités d'hébergement à un niveau élevé dans la région. La majeure partie des places a été reconstituée via un appel à candidature régional lancé à la fin de l'année 2021. Ce mouvement de reconstitution a été accompagné d'une volonté de rééquilibrage territorial des capacités. Le Préfet de région a fixé à chaque préfet de département un objectif complémentaire d'ouverture de places, en tenant compte de l'écart entre le taux de places implantées dans chaque département et le taux moyen régional. Le respect de ces objectifs, qui constituent une première réponse à l'impératif de solidarité régionale fait l'objet d'un suivi mensuel. Ces travaux doivent se poursuivre, tout comme les démarches de prospection immobilière pour identifier des sites de grande capacité et accompagner les opérateurs gestionnaires. En ce qui concerne le site spécifique de Beaudemons, il s'agit d'un bâtiment appartenant au centre d'action sociale de la ville de Paris, qui n'est plus utilisé depuis l'été 2021. Ancienne résidence pour personnes âgées, le bâtiment présentait des désordres importants et la réalisation de travaux. Ainsi, la ville de Paris s'est orientée vers une cession de ce patrimoine. Occupé de façon illicite depuis le 10 octobre 2021, le bâtiment a finalement été libéré en juillet

dernier.

Données clés

Auteur : [Mme Rachel Keke](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7048

Rubrique : Action humanitaire

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3297

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10543